



# Vous avez une question sur le transport scolaire de votre enfant?

La réponse est certainement ici!



## 1. Sur l'inscription

### a. Inscription en ligne

Comment inscrire mon enfant au transport scolaire ?

À l'ouverture des inscriptions en juin, vous pouvez inscrire votre enfant **directement en ligne** en créant un compte si c'est une première inscription ou en procédant à un renouvellement si votre enfant prenait déjà les transports scolaires. En cas de garde alternée, il faudra bien cocher la case «Garde alternée - Oui» afin de renseigner les deux adresses et bénéficier des deux transports si ceux-ci respectent toujours les critères d'éligibilité au transport.

Comment faire l'inscription quand j'ai plusieurs enfants?

**Lors de l'inscription en ligne, il est préférable d'inscrire tous les enfants en même temps.** Toutefois, après l'inscription du premier enfant, nous vous invitons à vous déconnecter et à vous reconnecter pour procéder à l'inscription d'un autre de vos enfants.

Quel est mon identifiant pour me connecter au site d'inscription en ligne?

Pour les départements 33, 40 et 79, l'identifiant pour accéder au dossier en ligne est celui que vous aurez créé lors de la première inscription de votre enfant. Pour les autres départements de la Région Nouvelle-Aquitaine, il s'agit d'un numéro de dossier à huit chiffres généralement visible sur la carte de transport scolaire. Si vous ne le connaissez pas, nous vous invitons à cliquer sur mot de passe oublié et suivre les indications demandées, un mail vous sera transmis avec votre identifiant.

Je ne me souviens plus de mon mot passe?

Vous pouvez faire **une demande de mot de passe oublié dans «suivi de dossier»** en utilisant votre adresse mail et vous recevrez un lien sur votre boîte mail afin de le modifier. Pour les départements 33, 40 et 79 il vous sera demandé votre adresse email renseignée lors de l'inscription.

Je ne reçois pas le mail pour réinitialiser mon mot de passe, que faire?

Vérifiez que vous avez renseigné la bonne adresse ainsi que les courriels indésirables (spams) de votre boîte mail. Si vous ne recevez toujours pas l'email, n'hésitez pas à faire part de votre problème au service compétent [via le formulaire de contact](#).

L'école n'apparaît pas dans le menu déroulant, que faire?

Nous vous invitons à formuler votre demande [via le formulaire de contact](#).

L'adresse de mon domicile n'apparaît pas sur la carte lors de l'inscription en ligne?

Concernant la géolocalisation de votre domicile lors de l'inscription en ligne, vous avez la possibilité de cliquer à l'endroit exact de votre adresse sur la carte. Si l'adresse n'est pas reconnue, vous positionnerez votre clic au centre de la commune.

Un message d'erreur apparaît concernant la géolocalisation de mon domicile, que dois-je faire?

Nous vous invitons à formuler votre demande [via le formulaire de contacts](#).

Je ne peux pas finaliser l'inscription, le message qui s'affiche est "problème PTU" que faire?

Si vous avez cette notification lors de votre inscription, cela signifie que le transport scolaire sur la zone demandée ne relève pas de notre compétence. Il faudra donc contacter l'agglomération ou la communauté de communes concernée.

## b. Conditions d'inscription scolaire

Mon enfant a-t-il droit aux transports scolaires?

Pour accéder aux transports scolaires, l'enfant doit **respecter certains critères strictement établis par le règlement des transports scolaires**. Le domicile de l'enfant doit se trouver à plus de 3km de l'établissement où il est inscrit. Cependant jusqu'en 2022, il existe des dérogations pour certains départements ([Cf page 19 du règlement des transports](#)). Le subventionnement du transport scolaire n'est possible que de la maternelle aux études secondaires (niveau bac). L'établissement scolaire doit respecter la sectorisation. Le transport scolaire se fait sur la base d'un aller-retour par jour en période scolaire pour les demi-pensionnaires et un aller-retour par semaine pour les internes.

Pourquoi mon enfant est-il qualifié de non ayant-droit?

Votre enfant est qualifié de non ayant-droit car il ne respecte pas les critères strictement établis par le règlement des transports scolaires.

Quels sont les conditions de transports pour les élèves internes ? (peuvent-ils prendre le car le mercredi ?)

Pour les élèves internes, le transport scolaire se fait sur la base d'un aller-retour par semaine.

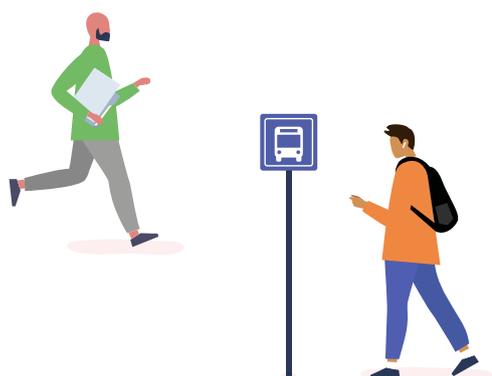
Je suis domicilié dans un département et mon enfant va fréquenter un établissement situé dans un autre département, comment faire?

Vous devez compléter un dossier d'inscription papier et le transmettre au service transport du département dans lequel vous êtes domiciliés. Vous pouvez [télécharger le dossier](#).

## c. Tarification

Combien coûte le transport scolaire pour mon enfant ?

**Le coût du transport scolaire varie en fonction du statut de votre enfant.** S'il respecte les critères du règlement des transports scolaires, il est alors considéré comme ayant-droit. Sous le statut d'ayant-droit, il existe cinq tranches allant de 30€ à 150€. Lorsque l'enfant ne respecte pas les critères du règlement des transports scolaires, il est considéré comme non ayant-droit. Dans ce cas-là, le tarif est de 195€.



Tranche et QF mensuel estimé	Tarif annuel demi-pensionnaire	Tarif annuel interne
Tranche 1 : inférieur à 450 €	30 €	24 €
Tranche 2 : entre 451 et 650 €	51 €	39 €
Tranche 3 : entre 651 et 870 €	81€	63 €
Tranche 4 : entre 871 et 1 250 €	114 €	93 €
Tranche 5 : à partir de 1 251 €	150 €	120 €
Tarif non ayant droit sur circuit de transport scolaire et TER <sup>2</sup>	195 €	150€
Navette Regroupement Pédagogiques Intercommunaux, internats	30 €	

Quelle ligne ou arrêt mon enfant empruntera-t-il pour aller à son établissement ?	Pour avoir plus de renseignements sur les lignes et points d'arrêts, vous pouvez effectuer une <a href="#">simulation de transport</a> en sélectionnant votre département sur la carte.
Quel avis d'imposition dois-je fournir?	L'avis d'imposition demandé est celui de <b>2020 sur les revenus de 2019</b> .
Comment est calculé le montant de ma participation forfaitaire?	La participation familiale est calculée d'après le quotient familial (QF). Celui-ci est la moyenne mensuelle du revenu fiscal de référence divisée par le nombre de parts fiscales.

#### d. Documents à fournir

Quels documents faut-il pour inscrire mon enfant et comment les transmettre?	<p>Pour <b>une inscription en ligne</b>, vous devez vous munir de votre numéro fiscal (13 chiffres), du numéro de référence de l'avis et d'une photo au format jpeg (5Mo max).</p> <p>Pour <b>une inscription papier</b>, vous devrez joindre une copie intégrale de l'avis d'imposition de 2020 sur les revenus de 2019, la photo d'identité de l'élève et le certificat scolaire si votre enfant ne va pas dans son établissement de secteur avec dérogation. En cas de garde alternée il faudra fournir l'avis d'imposition sur lequel l'enfant est mentionné.</p>
--	---

#### e. Suivi de dossier

J'ai réalisé une demande d'inscription au transport scolaire et je n'ai pas de nouvelles quant à son traitement.	Nous vous invitons à vous <b>reconnecter</b> à votre compte transport pour <b>vérifier le statut de votre demande</b> .
--	---

#### f. Carte (délivrance, duplicata, dysfonctionnement...)

Je n'ai pas encore reçu la carte de transport scolaire.	Nous vous invitons à vous <b>reconnecter</b> à votre compte transport afin de <b>vérifier l'état de votre demande</b> . Aussi, <b>vérifiez bien l'adresse mail indiquée lors de l'inscription</b> . Enfin, le nombre de demandes d'inscription étant important de juin à septembre, il est possible que l'édition et l'envoi de votre carte de transport scolaire aient pris plus de temps que prévu.
Mon enfant a perdu sa carte de transport scolaire que dois-je faire?	<p><b>La demande de duplicata est payante au tarif de 10 euros</b> (cf annexe 2 du règlement des transports):</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- en ligne, sur le compte transport de votre enfant (exception faite pour les départements 33 et 24).</li> <li>- pour une demande papier si vous le souhaitez, vous pourrez <a href="#">télécharger le formulaire</a>.</li> </ul>



## 2. Sur le paiement

Comment est calculé le montant de ma participation forfaitaire?

Le coût du transport scolaire varie en fonction du statut de votre enfant. S'il respecte les critères du règlement des transports scolaires, il est alors considéré comme ayant-droit. Sous statut d'ayant-droit, il existe cinq tranches allant de 30€ à 150€. Votre tranche sera déterminée en fonction de votre avis d'imposition, plus précisément en fonction de votre quotient familial. Celui-ci est la moyenne mensuelle du revenu fiscal de référence divisée par le nombre de parts fiscales.

## 3. Sur mon transport

Quelle ligne ou arrêt mon enfant empruntera-t-il pour aller à son établissement ?

Pour savoir quelle ligne votre enfant devra emprunter et à partir de quels points d'arrêts, nous vous invitons à faire une [simulation d'itinéraire](#) directement en ligne puis sélectionnez votre département sur la carte.

Comment trouver mes horaires du matin et du soir?

Il vous est possible de consulter les horaires en vous connectant sur votre compte transport ou en utilisant [l'outil de simulation d'itinéraire](#) disponible sur le site des transports scolaires de la Région Nouvelle-Aquitaine, puis sélectionnez votre département sur la carte.

## 4. Autres questions

Mon enfant est en situation de handicap, puis-je l'inscrire auprès de la Région?

Pour les enfants ayant **la reconnaissance MDPH, il faut établir l'inscription auprès du Département**. Dans certains cas où l'autonomie de l'enfant n'est pas mise en cause, une inscription auprès de la Région reste possible.

Comment calculer la distance entre mon domicile et l'établissement de mon enfant?

Nous utilisons le logiciel de cartographie [Herewego](#) afin de calculer cette distance.



**Si vous n'avez pas trouvé la réponse à votre question, contactez votre service transports.**

Via le **formulaire en ligne** ou au **0970 870 870** (appel non surtaxé).